



Carignan



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-015

CCU du 11 avril 2022

1

Lot 5 376 416
68, rue de l'Oiselet



CCU du 11 avril 2022

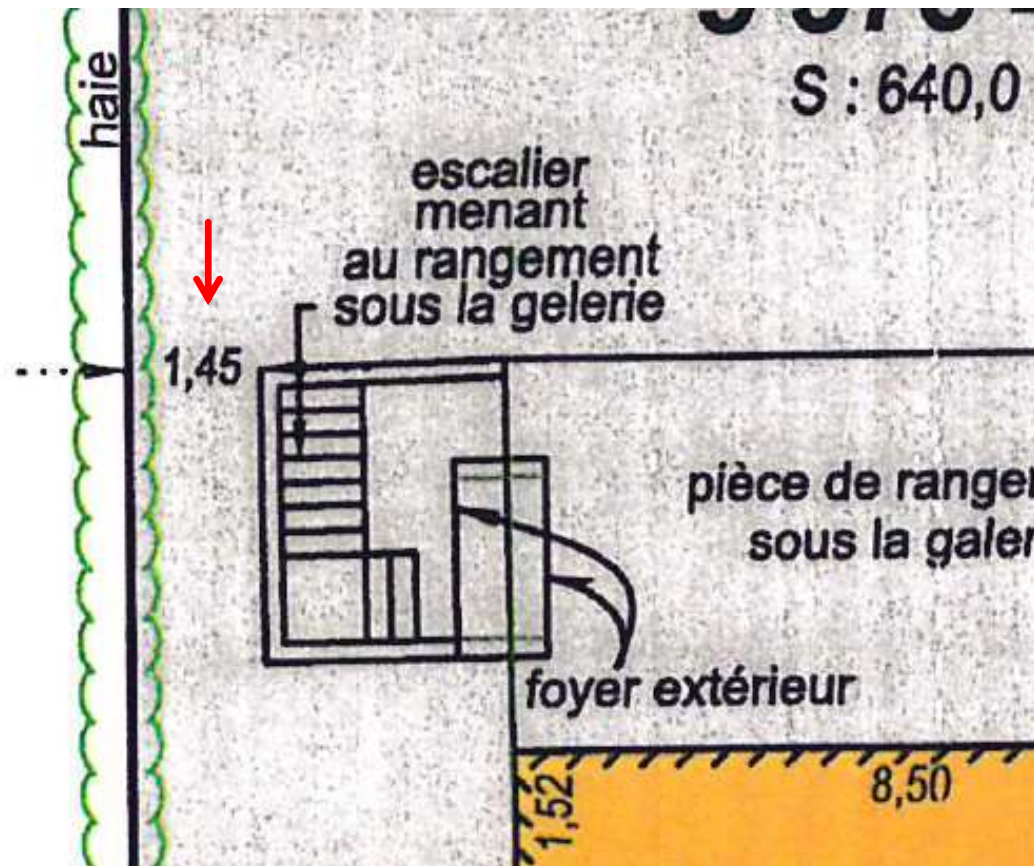
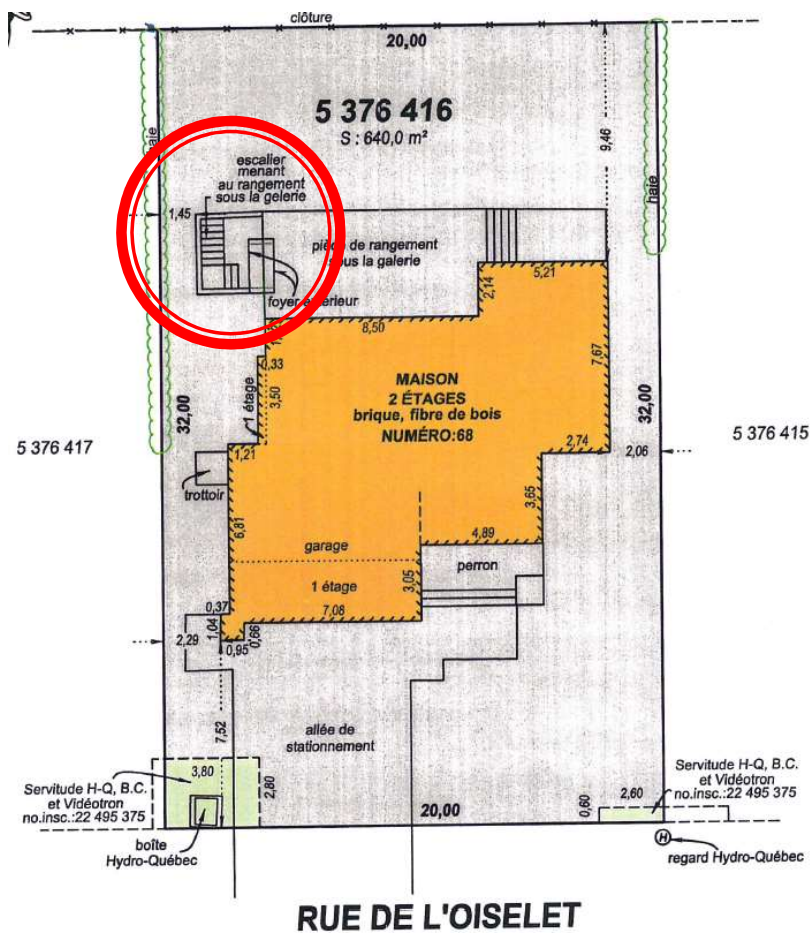
2

Localisation et mise en contexte

Zone : H-135

Secteur Carignan sur le Golf

Le requérant fait une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation d'une descente d'escalier pour du rangement sous la galerie.



CCU du 11 avril 2022

3

Objet

Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale gauche de la descente d'escalier de la galerie arrière à 1,45 mètre au lieu des 2,00 mètres exigés par la réglementation

Réglementation applicable

CCU du 11 avril 2022

4

Extrait du Règlement de zonage 483-U, article 163 :

Construction ou aménagement	Cour avant	Cour latérale	Cour arrière
8- Perron, balcon, véranda, galerie et chambre froide faisant corps avec le bâtiment principal, incluant les marches d'accès	oui	oui	oui
a) distance minimale de toute ligne de terrain	2 m d'une ligne latérale, 3 m d'une ligne de rue	2 m ou 3 m si la cour est adjacente à une rue	2m d'une ligne latérale et 3 m d'une ligne arrière